

LE PUBLICISTE.

DÉCADI 30 Prairial, an VI.

18 Jun 1798



Autorisation donnée au président des Etats-Unis d'employer les forces navales de la république pour protéger le commerce des Américains. — Audience donnée par le directoire cisalpin au ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne. — Détails sur le changement arrivé dans le gouvernement batave. — Tentative des Anglais pour opérer un débarquement devant Blanckemborg.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Philadelphie, le 8 floréal.

Le premier de ce mois, la chambre des représentans, à la suite d'une longue discussion, a arrêté que le président des Etats-Unis seroit autorisé à employer les forces navales de la république, en forme de convois, pour protéger le commerce américain, sans attendre que la guerre fût déclarée entre les Etats-Unis & la république française.

I T A L I E.

De Florence, le 11 prairial.

On croit que le marquis de Manfredini a réussi dans sa négociation avec les commissaires français à Rome; & qu'en conséquence le pape, au lieu de s'embarquer pour la Sardaigne ou l'Espagne, viendra habiter à la chartreuse de Florence, du moins jusqu'à nouvel ordre.

L'objet du voyage du marquis de Manfredini à Vienne est encore un mystère. Mais on conjecture qu'il a été question des mesures à prendre pour empêcher l'invasion de la Toscane, en cas que la guerre recommençât.

De Milan, le 16 prairial.

Le 10 de ce mois, le chevalier Blasco de Crocea, ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne, eut une audience publique du directoire. La cérémonie fut brillante. Le corps diplomatique, l'état-major de l'armée d'Italie & cisalpine, beaucoup de membres des deux conseils y assistèrent. Le discours du ministre espagnol fut fort applaudi. Le président du directoire, dans sa réponse, donna de justes éloges à la loyauté qui caractérise la nation espagnole.

Le directoire a pris possession, au nom de la nation; de tous les bénéfices possédés par des individus domiciliés hors du territoire de la république, & a supprimé toutes les pensions à titre ecclésiastique mise sur les bénéfices.

De Gènes, le 15 prairial.

Les prêtres & les partisans de l'ancien régime ne laissent échapper aucune occasion pour agiter le peuple & exciter des mécontentemens. Ils ont présenté au directoire une pétition pour demander que la procession de la *Vêta-Dieu* se fit, non dans l'intérieur des églises, comme l'année passée, mais dans la ville, avec toute la

solemnité des années précédentes. Le directoire renvoya ce message au conseil des 60, qui, après un long comité secret, a rendu un décret qui autorise le directoire à faire la procession générale & à y intervenir, ainsi que les autres autorités constituées. Plusieurs députés, & particulièrement Rossi, Torreti, Queirolo & Bastieri, combattirent chaudement ce décret & demandèrent même, dans la séance suivante, qu'il fût rapporté; mais leurs efforts furent inutiles. Le décret a été sanctionné par les anciens à la presque unanimité.

Les réclamations contre ce décret, & la crainte que la tranquillité publique ne fût troublée, ont engagé le directoire à défendre la procession générale & à permettre seulement la sienne à chaque paroisse, en faisant le tour de l'extérieur de l'église.

S U E D E.

De Stockholm, le 10 prairial.

On attend ici avec inquiétude le résultat des négociations qui ont en ce moment lieu à Berlin.

Notre jeune roi se livre au travail avec une grande assiduité. On cite de lui plusieurs traits, qui annoncent déjà la fermeté de Charles XI; mais il sent qu'il n'a pas encore sa popularité, & il n'est que trop vrai qu'on l'assiege de terreurs, & qu'il n'ose encore convoquer les états, ce qu'il lui faut absolument faire pour être couronné.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 14 prairial.

Leurs majestés impériales se sont rendues, le 11 de ce mois, avec toute leur famille, à Luxembourg, où elles passeront Pété.

Le général de Laner, directeur de l'artillerie, est parti pour l'armée d'Italie, avec une mission qu'on dit importante.

Le citoyen Mareschaldi, plénipotentiaire de la république cisalpine, auroit dû jouir du titre d'ambassadeur du premier rang; mais on lui a déclaré qu'il ne sera reconnu publiquement ambassadeur de la république cisalpine, que lorsqu'on aura exécuté le contenu du traité de Campo-Formio, & que la république cisalpine s'y sera conformée à l'égard des biens de l'archiduc Ferdinand. C'est par cette raison que la gazette de la cour de Vienne ne lui a donné que la simple qualité de plénipotentiaire.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 24 prairial.

Jean Debrie est arrivé ici. On attend avec une impatiente sollicitude quelques renseignemens sur la nature des

instructions qu'il apporte, & qu'on espere être propre à défaire le noeud gordien qui, depuis si long-tems, arrête tout ici.

Nous avons ici, depuis quelques jours, un certain comte Livio, qui se dit envoyé par l'ambassadeur de Russie à Vienne; on ignore pourquoi. Il porte un ordre & montre des patentes, on ne sait de qui. Mais ce qu'on sait fort bien, c'est que ce comte est fils d'un meunier de Strasbourg, où il a encore ses sœurs, freres & un oncle très-estimables; qu'il a fait une sorte de fortune à Vienne; qu'il parle plusieurs langues & ne manque pas d'esprit. Il auroit pu se dispenser de s'affubler du titre de comte, si près de son pays, & dans un lieu où vingt personnes le connoissent bien.

M. le comte de Gortz, ambassadeur du roi de Prusse, près de la diète générale de l'Empire à Ratisbonne, est ici chef de la députation prussienne. Ce ministre passe pour un homme d'état, consommé dans les affaires & les formes diplomatique. Il en a étudié tous les ressorts & les mouvemens. Elevé à l'école de Frédéric-le-Grand, il y a mûri les talens dont ce prince savoit appercevoir les germes dans ceux de ses sujets qu'il destinoit aux grandes places.

Le comte de Gortz réunit toutes les connoissances qui constituent le véritable politique. Il est parfaitement au fait des intérêts de toutes les puissances de l'Europe, de ceux de l'Empire germanique en général & en particulier des projets de sa cour, qui ont varié plus d'une fois avec les circonstances. Prudent & mesuré dans sa marche, il cache beaucoup de finesse & d'adresse sous un extérieur simple. Il est d'un sang-froid inaltérable & d'une impénétrable discrétion. Au reste, honnête homme, d'un accès & d'un abord facile & gracieux; il représente son maître avec dignité, mais à la maniere de la plupart des ministres prussiens, sans faste & sans ostentation.

Il a commencé sa carrière diplomatique en Hollande, où il a été envoyé en qualité de ministre par le grand Frédéric. Il a passé delà à la cour de Pétersbourg: il sut mériter dans deux missions les suffrages de la cour & de celles auprès desquelles il résidoit. Il est à présent ambassadeur près de la diète générale de l'Empire à Ratisbonne; & c'est de-là qu'il est venu présider la députation prussienne au congrès de Rastadt. Sa conduite, dans ce nouveau poste, est telle qu'on devoit s'y attendre dans les circonstances où la Prusse se trouve envers l'empereur & l'Empire par suite du traité de paix de Basle, circonspecte, conciliante, entre les deux puissances intéressées & néanmoins ferme, lorsqu'il croit qu'on exagère les prétentions à l'égard du corps germanique.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 25 prairial.

Voici quelques détails sur les changemens qui viennent d'être opérés dans le gouvernement de notre république:

« Daendels, de retour à la Haye, donne au directoire connoissance de son arrivée, & demande que les deux factionnaires appartenant à son grade, soient replacés à sa porte. Le directoire refuse. Le général Joubert donne à Daendels deux grenadiers français. A un grand souper chez Daendels, ses amis, ou plutôt toutes les personnes lassées de l'oppression directoriale, conviennent de leurs faits & se promettent de mourir ou de vaincre. Le directoire batave, de son côté, ne reste pas inactif; il étoit question de faire sonner un tocsin général à la Haye & dans les environs; de retirer le commandement des troupes

françaises au général Joubert & de le conférer au général Reybell; de former un tribunal militaire qui jugeroit les conspirateurs dans les 24 heures. Joubert va au directoire & veut entrer en quelques explications sur les desseins qu'on avoit. Il est mal reçu, & l'on dit qu'on n'a pas de compte à lui rendre. Alors Daendels juge qu'il faut agir, qu'il n'y a plus de moment à perdre. Il se met à la tête de deux compagnies de grenadiers bataves, qui s'étoient réunies en armes chez le ministre de la guerre. On marche au directoire, on l'investit; il étoit à dîner; Charles Delacroix y dinoit. Deux des directeurs (Vreede & Fynje) parviennent à se sauver; un (van Langen) est arrêté; deux (Wildrick & Fokker) donnent leur démission, comme ayant été étrangers à tout. Charles Delacroix demande à être conduit chez le général Joubert; on lui donne une garde à cet effet. Ensuite on a fait arrêter beaucoup de membres du corps législatif; on a rapporté le décret qui perpétuoit ses pouvoirs; on a créé un pouvoir exécutif provisoire, composé du général Daendels, du ministre des finances Goget, de celui de la marine Spoor, de celui de la guerre Peyman, & du premier secrétaire de ce département, van Juchem. Ces ministres s'étoient trouvés à la réunion chez Daendels. Le peuple batave est dans la jubilation; il y a eu illumination générale à la Haye, à Amsterdam & ailleurs. L'ex-directeur van Langen est transféré au château de Woerden. — Les citoyens Buys & van Dedem sont rappelés de Paris. L'ex-conventionnel Schimmelpenninck est, dit-on, nommé pour s'y rendre comme ministre plénipotentiaire ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 24 prairial.

Malgré le mystère qui enveloppe les négociations de Selz, on sait que le premier objet qui y est traité est l'insulte faite au citoyen Bernadotte & la satisfaction que le directoire demande à ce sujet. Les deux négociateurs finiront sans doute par s'entendre sur un point qui n'est guère que de forme, quoiqu'on prétende que dans ce moment ils ne sont pas encore d'accord. La grande difficulté vient, dit-on, de ce qui concerne le baron de Thugut. La France paroit vouloir son éloignement, parce qu'elle voit en lui le principal moteur des événemens qui ont eu lieu, & le cabinet autrichien semble se refuser à l'écartier entièrement du timon des affaires.

Quant à la paix d'Empire, on croit que le congrès ne touche pas encore à sa fin, & que lors même que les principaux obstacles seront applanis, il restera tant d'intérêts différens à concilier, qu'on en a peut-être encore pour six mois.

Les princes ecclésiastiques reprennent quelques espérances & se flattent de briller d'un nouveau lustre sur la rive droite du Rhin. Les séculiers se tournent tantôt du côté de l'Autriche, tantôt de celui de la Prusse, sans savoir trop à quel parti ils doivent s'attacher préférentiellement.

L'espece de congrès assemblé à Berlin occupe beaucoup les politiques allemands; & ce n'est pas sans raison que l'Angleterre, qui exerce une grande influence sur la Russie, met cette dernière puissance en avant & profite de sa complaisance pour multiplier les intrigues à Berlin & à Vienne; & pour tâcher d'exaspérer ces deux cours contre la France, c'est là sans doute un des grands objets de la mission du prince Repnin & de tous ses agens. Ils travaillent de leur mieux à préparer le succès des projets de Pitt, qui emploie tous les moyens pour mettre de nouveau le

continent en feu & amener ainsi une diversion favorable à ses vues. Il pourra être un peu embarrassé par la présence de Sieyes, que le parti anglo-russe paroît craindre extrêmement.

DE PARIS, le 29 prairial.

Le retour autorisé du général Daendels à la Haye, ne pouvoit manquer d'être signalé par de grands événemens. Daendels étoit un des vieux amis de la liberté Batave, & en avoit été un des principaux restaurateurs. Il avoit combattu, lors de notre entrée en Hollande, à la tête des troupes françaises.

Sa proscription & les mesures violentes qui se succédoient chaque jour appelloient la vengeance. Elle a éclaté, & le 24 prairial, sera pour la république batave, ce que fut pour la France le 9 thermidor.

Daendels étoit arrivé à la Haye avec un sauf-conduit du général Joubert. Un grand nombre de vrais patriotes s'étoient réunis à lui, pour célébrer par un repas, son heureux retour, & avoient fait placer sur la porte du lieu où ils étoient, le mot de *constitution*, comme l'expression de leurs sentimens & le but de leurs efforts. C'est là qu'ils apprirent les sinistres projets que formoient ces membres du directoire qui n'avoient su qu'abuser de leur autorité, favoriser les anarchistes & accroître les maux de la nation. Ils furent informés qu'un nouveau mandat d'arrêt alloit être lancé contre Daendels, & une commission militaire, créée pour le faire fusiller dans les 24 heures, ainsi qu'une partie des membres des deux conseils. Ils résolurent aussi-tôt de repousser l'oppression. Ils s'assurèrent de deux compagnies de grenadiers bataves; marchèrent au palais directorial, & y trouverent les cinq membres à table avec Charles Lacroix, notre ambassadeur. (Voyez les autres détails à l'article de la Haye).

Le général Joubert a ouvertement approuvé cette révolution. Charles Lacroix a en vain protesté contre elle; un courrier a été expédié à la Haye pour lui enjoindre de revenir sans délai.

Deux relations contradictoires ont été envoyées à notre directoire: l'une apportée par le fils même de Charles Lacroix; l'autre, par un frere de Rougel (de Lisie), aide-de-camp du général Daendels.

Le directoire, après avoir entendu l'un & l'autre, paroît avoir reconnu la nécessité des déplacemens opérés en Hollande. Le jour sous lequel ces événemens ont été présentés par nos feuilles officielles, ne permet gueres de doutes à cet égard.

— Le ministre de la république batave à Paris, est rappelé, ainsi que le citoyen Dedem, qui alloit se rendre en Italie avec une mission diplomatique. On dit beaucoup de bien de ce dernier, & on croit qu'il viendra facilement à bout de prouver qu'il n'a pas mérité cette disgrâce.

— Rheinhard, notre nouveau ministre à Florence, y est arrivé.

— Les fables absurdes que quelques malveillans s'amusaient à répandre à l'égard de notre flotte de la Méditerranée, ne reposent sur aucune espece de fondement. Il est certain que le gouvernement n'a pas reçu de nouvelles depuis les dernières, que nous avons publiées, & qui étoient de la hauteur de la pointe méridionale de la Sardaigne. Ce n'est pas à des particuliers que Buonaparte expédiera ses avisos. Ce seroit même sans motif plausible qu'on s'inquiéteroit beaucoup de ne pas voir arriver de

lettres, lorsqu'on sait qu'une division anglaise est dans la méditerranée derrière notre flotte, & qu'elle peut aisément empêcher le passage d'un bâtiment léger, ou même le prendre, sans qu'il y ait à tirer aucune sinistre conséquence.

— Suivant quelques lettres de Toulon, le départ de la seconde division de notre escadre étoit fixé au 22; mais il est plus que probable qu'elle aura attendu, pour mettre en mer, des nouvelles certaines de la première; du nombre & de la position des Anglais.

— La république helvétique a en ce moment à Paris quelques gens qui viennent apporter des observations relatives à l'état actuel de la Suisse, & des plaintes contre quelques agens français supérieurs.

— Il y a eu hier un banquet de réunion, rue Varrennes, dans le ci-devant hôtel Biron. La table étoit de sept cents couverts; les convives y étoient servis à 10 fr par tête. Les membres des deux conseils s'y sont trouvés. On assure que les cinq directeurs & les sept ministres y ont aussi assisté.

— Le citoyen Gaudin est commissaire du directoire près l'administration des postes.

Le directoire lui a donné pour substitués Bréard & Defrance (à Paris); Chemiere, à la division du nord-est; Ysabeau, à la division du nord; Kervélégan, à la division du sud-ouest; Menuau, à la division du sud; Ruelle, à la division de l'est.

Ces six citoyens étoient membres de la convention & viennent de sortir du corps législatif.

Barbier-Neuville est nommé secrétaire de légation à Stockholm, & accompagnera Lamarque.

Moultet, président du département du Var, est consul à Savonne.

Leclerc est agent maritime à Ostende.

Quillet, consul à Tanger, passe à Norfolk; Bose, à New-York.

— On vient d'arrêter à Neuilly, près Paris, de faux-monnayeurs. On a saisi les instrumens dont ils se servoient, & d'autres pieces probantes. Ils ont été conduits au ministère de la police générale.

— On parle de beaucoup de mésintelligence entre les autorités supérieures de la nouvelle république romaine. On en conclut que des déplacemens d'hommes & de choses y auront bientôt lieu.

— On lit dans un papier public de Dublin l'annonce remarquable du mariage de Michel Sullivan, de Cork, avec Jeanne Conuell, âgée de douze ans, et haute de trois pieds trois pouces.

Dépêche télégraphique, transmise de Dunkerque le 26 prairial, à six heures après-midi.

Le général Championnet, au ministre de la guerre.

L'ennemi a voulu débarquer hier matin, à une heure, devant Blanckenberg, avec douze chaloupes, soutenues par six frégates, deux corvettes & quatre bricks. Il a été repoussé vigoureusement, & il a repris le large à onze heures.

S'il renouvelle une semblable tentative, nous lui ferons pareille réception.

P. S. Je pars dans ce moment de Dunkerque pour me rendre à Bruges.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 29 prairial.

Sur la proposition qui en est faite par un membre, d'après la pétition de la commune de Morlaix, qui expose que le service des étapes n'est pas organisé, le conseil renvoie au directoire exécutif, pour faire cesser les abus qui résultent de ce défaut d'organisation, & qui ont déjà forcé à recourir au système odieux des réquisitions.

La même décision est prise à l'égard d'une pétition de l'administration municipale de Bagnères-les-Luçon, qui réclame contre la côte d'imposition de ses administrés; elle est telle, qu'à moins que les habitans ne vendent leur mobilier, il leur est impossible d'atteindre à la hauteur des sommes auxquelles ils sont portés pour leurs contributions.

Le conseil renvoie à l'examen d'une commission spéciale un jugement du tribunal de cassation transmis par le commissaire du directoire près le tribunal; il denonce le jury & le directeur de jury d'accusation de Malines, pour cause de forfaiture dans les opérations qui leur ont été confiées.

Le citoyen Desmazières, commissaire du directoire exécutif près le tribunal criminel de la Seine, adresse au conseil une lettre dont le président fait donner lecture: « Tout ce qui intéresse les mœurs, dit ce citoyen, doit intéresser les législateurs; une accusation très-grave & dans laquelle il s'agit de viol, s'y discute depuis quelque tems: cette affaire, qui eût été déjà jugée sans l'absence d'un témoin essentiel, entraîne une affluence considérable, & sur-tout des personnes du sexe qui, dans l'une des dernières séances, s'y trouvoient au nombre de plus de 2 mille.

» Vous sentez, citoyens législateurs, quelle atteinte des affaires de cette nature peuvent porter aux bonnes mœurs, lorsque traitées en public, les juges sont obligés de faire certaines questions dont l'innocence & la pudeur ont souvent à rougir. Ne seroit-il pas à propos que de semblables accusations fussent discutées à huis clos? C'est ce que je vous propose d'examiner dans votre sagesse ».

On demande d'un côté l'ordre du jour; de l'autre, le renvoi à une commission spéciale.

Ce dernier avis est fortement appuyé par un membre du nouveau tiers; une affaire, dit-il, aussi délicate que celle dont on vous entretient, s'est présentée dans les derniers jours de mes fonctions, & je vous avoue qu'ayant à interroger un enfant de huit à neuf ans, sur les libertés qu'avoit prises avec elle un vicillard de près de 80 ans, je me trouvai fort embarrassé. La curiosité naturelle aux femmes, en amenoit chaque fois un grand nombre à l'audience; comment s'y prendre pour tout savoir & ne scandaliser personne. Je sais qu'il y a des inconvéniens à défendre la publicité des séances, mais je soutiens aussi que la question est délicate, & qu'elle mérite d'être sérieusement examinée.

On réclame de nouveau l'ordre du jour. Un membre propose le renvoi au directoire. (Murmures). Un autre soutient que la réponse à la question se trouve dans l'article 208 qui dit expressément, que les séances de tribunaux sont publiques.

Cholet prétend que l'article, quelque formel qu'il paroisse, ne peut pas être incompatible avec la décence & le respect dû aux mœurs. Il pense que l'on pourroit, dans certains cas, autoriser le président du tribunal à rendre la séance secrète.

Béjard observe que les affaires de viol ne sont pas nouvelles, qu'il est facile de les traiter avec décence, & elles le seront toujours, dit-il, lorsque les juges dans les interrogatoires ne se permettront aucunes expressions contre la décence; c'est l'affaire de proportionner ses questions à l'âge & au sexe des parties & des témoins. J'insiste pour l'ordre du jour. — Adopté.

On lit un message du directoire, qui invite le conseil à autoriser la commune de Toulouse à emprunter sur elle-même une somme de 100 mille francs, pour subvenir à ses besoins de la présente année. — Renvoi à une commission.

Laporte fait une motion d'ordre & présente un projet de résolution sur le mode d'exécution des loix rendues sur le régime des prisons.

Delpierre soumet un rapport sur les communaux; il en propose le partage par feux & par familles, quelle qu'en soit l'origine.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement de ces projets.

Villers continue la lecture de sa résolution sur les déchéances; elle éprouve encore des changemens & des modifications.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 8 prairial, portant qu'en cas d'annulation du jugement d'un conseil de guerre par le conseil de révision, le prévenu sera renvoyé dans les trois jours devant le conseil de guerre d'une des divisions militaires les plus voisines, laquelle sera indiquée par le conseil de révision. — Le conseil a ensuite repris & ajourné de nouveau la discussion sur le régime hypothécaire.

Bourse du 29 prairial.

| | | | |
|-----------------------|---|-------------------------|---------------------|
| Amsterdam..... | 58 $\frac{1}{2}$, 59. | Montpellier..... | pair 15 j. |
| <i>Idem</i> cour..... | 55 $\frac{1}{2}$, 56. | Rente provis. | 17 f., 17 f. 50 c. |
| Hamb..... | 193, 191 $\frac{1}{4}$. | Tiers cons. | 14 f. 50 c., 15 f. |
| Madrid..... | 12 f. 25 c. | Bon 2/3..... | 2 f. 16 c. |
| Mad. effect..... | 14 f. 88 c. | Bon 3/4..... | |
| Cadix..... | 12 f. 25 c. | Bon $\frac{1}{2}$ | |
| Cad. effect..... | 15 f. 12 c. | Or fin..... | 106 f. 25 c. |
| Gènes..... | 96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$. | Ling. d'arg..... | 50 f. 50 c. |
| Livour..... | 104 $\frac{1}{4}$, 103 $\frac{1}{4}$. | Portugaise..... | 97 f. |
| Bâle..... | $\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per. | Piastre..... | 5 f. 38 c. |
| Genève..... | 1 $\frac{1}{2}$ per. 90 j. | Quadruple..... | 31 f. 25 c. |
| Lyon..... | pair 15 j. | Ducat d'Hol..... | 11 f. 65 c. |
| Marseille..... | pair. 15 j. | Guinée..... | 26 f. |
| Bordeaux..... | pair 15 j. | Souverain..... | 34 f. 75 c. à 35 f. |

Esprit $\frac{3}{4}$, 430 à 455 f. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 300 f.
— Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — C^{te} Martinique, 3 f. 10 c.
— *Idem* St-Domingue, 2 fr. 80 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 6 à 8 c. — Coton du Levant, 2 f. 25 à 60 c.
— Coton des Isles, 3 f. 50 c. à 4 f. 40 c. — Sel, 5 f.

A. FRANÇOIS.